



RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE TYPE
LIGUE AURA BADMINTON
SAISON 2024/2025



Version 29/11/2024

Nom du tournoi :	TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES D'ANNONAY
N° de dossier Poona :	2401389
Club ou comité organisateur du tournoi :	COMITE DROME ARDECHE DE BADMINTON
Lieu de la compétition :	ANNONAY 07100

GÉNÉRALITÉS

1) La compétition est de type : Circuit jeunes, adultes ou vétérans

Il s'agit d'un tournoi nocturne Non

Elle se déroule en application des règlements de la FFBaD, de la ligue AURA et de ce présent règlement.

Si compétition jeunes ou catégorie jeunes avec tableaux à part, seront autorisés à participer :

Minibads OUI	Poussins OUI	Benjamins OUI	Minimes OUI	cadets OUI	Juniors OUI	
Le niveau géographique de la compétition est :				Départemental / Comité		
2) La compétition se déroule du :		11/01	2025	au	11/01	2025

3) Dans :	2	salle(s) et sur	13	terrains
Salle 1 =	7	terrains		
Salle 2 =	6	terrains		
Salle 3 =		terrains		
Salle 4 =		terrains		

4) Le logiciel utilisé sera : BadNet

5) Le (la) juge-arbitre principal(e) est : FLORENCE CERDON

Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements.

6) le (la) GÉO principal(e) est : ANTONIN LACAN

Pour tout le reste du document, joueur pourra être au besoin remplacé par joueuse ou paire.

SÉRIES ET TABLEAUX

7) La compétition est ouverte aux joueurs allant de NC à R4 inclus, tous licenciés dans un club affilié à la FFBaD.

8) Les disciplines sont les suivantes :

SH oui	SD oui			
--------	--------	--	--	--

Préciser quelle(s) discipline(s) se joue(nt) sur quel jour ainsi que les incompatibilités de disciplines un même jour (simple et mixte par exemple) et/ou si le panachage est interdit (SD R - DD D par ex)

--

9) Chaque joueur peut participer à maximum : une discipline(s)

10) Le tournoi se déroulera dans la mesure du possible en Poules puis élimination directe

En cas de nécessité, les organisateurs en concertation avec le JA principal se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries dans l'intérêt de la compétition.

11) Les matchs se joueront au meilleur des trois sets conformément à l'article 7 des règles officielles du badminton.

INSCRIPTIONS ET LISTE D'ATTENTE

12) L'inscription se fera individuellement ou par club

13) La date limite de réception des inscriptions est fixée au 02/01 2025

Le nombre maximum de joueurs sera de 130 pour l'ensemble de la compétition

Une liste d'attente sera établie en cas de surnombre selon les critères suivants :

Critère 1 - Date d'inscription

Critère 2 - Date de paiement

Critère 3 - Autre à préciser dans SPÉCIFICITÉS

14) Les inscriptions sont à faire : (remplir uniquement les lignes utiles)

adresse mail :

lien BadNet :

<https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=27781>

adresse postale :

GYMNASE RIVES DE FAYA - AVENUE JEAN JAURES - 07100 ANNONAY

15) Le joueur devra être licencié

à la date limite des inscriptions

16) Les droits d'engagement sont de :

1 tableau

8

2 tableaux

3 tableaux

Par équipes

17) Le paiement se fera

individuellement ou par club

18) Le paiement est à effectuer

LES PLUMES D'ARDECHE NORD

IBAN FR76 1027 8089 1700 0210 7550 113

BIC CMCIFR2A

19) Le CPPH ou le classement pris en compte sera celui du :

03/01

2025

La confection des tableaux sera effectuée le :

03/01

2025

La confection des tableaux sera faite en tenant compte

du CPPH

FORFAITS

20) Les droits d'inscription sont remboursables en cas de **désistement notifié avant la date limite d'inscription**.

Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

21) Le joueur doit alors envoyer, au plus tard dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif à la ligue AURA à david.chaillou@badminton-aura.org ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.

REPLACEMENTS

22) Les remplacements s'effectueront de la manière suivante :

Dans l'ordre de la liste d'attente mais aussi en fonction des besoins nécessaires dans les diverses séries (critère 3).

DURANT LE TOURNOI

23) Tout joueur doit pointer dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation pour chaque jour de la compétition.

24) Tout joueur désirant s'absenter devra en aviser le juge arbitre.

25) Le volant de référence plume sera

LINTON 2

Le volant de référence plastique sera

YONEX MAVIS 500

26) Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier, qui est indicatif. Les joueurs qui ne se présentent pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge-arbitre sur le tableau concerné.

Le comité organisateur en accord avec le Juge-Arbitre se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

27) Le mode d'arbitrage du tournoi sera

en auto-arbitrage intégral

28) Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il ne pourra être réduit qu'à la demande de l'intéressé ou allongé sur décision du Juge-Arbitre.

29) A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à

trois minutes

de prise de contact avec le

terrain, **test des volants inclus à effectuer dès l'arrivée sur le terrain.**

30) Les feuilles des matchs

ne seront pas imprimées. Des ardoises ou feuilles de brouillons seront à disposition au bord des terrains et le score des matchs devra être saisi sur les tablettes à disposition.

31) Pour tout volant touchant une structure fixe

À remettre une fois au service et faute en jeu

Pour tout volant touchant une structure amovible

À remettre une fois au service et faute en jeu

Pour tous les volants touchant les filins en jeu comme au service, il sera annoncé "let".

32) Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.

33) La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants à des fins de promotion du club et de son tournoi. En cas de refus, le signaler aux organisateurs.

34) Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

35) Pour les mineurs, un parent, un représentant du club ou un référent doit être présent dans la salle.

SPÉCIFICITÉS ET REMARQUES PARTICULIÈRES

La salle 1: gymnase rives de Faya - Avenue Jean Jaurès à Annonay

Juge

Arbitre principal : Florence CERDON

GEO : Antonin LACAN

La seconde salle : gymnase de la lombardière - Rue Jacques Prévert à Annonay

Deuxième juge arbitre : Rachel LOPEZ

GEO : Christine VESIN

CONTACT ORGANISATEUR : pan07.bad@gmail.com et au 0612440136

Le critère 3 pour la liste d'attente : en fonction des besoins nécessaires dans les diverses séries

Priorité aux joueurs du comité 26 - 07 mais dans le cas où le tournoi ne serait pas complet, ouverture des inscriptions aux comités limitrophes (38-42-43).

